



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-14-6

Voir aussi : CRTC 2008-14, 2008-14-1, 2008-14-2, 2008-14-3, 2008-14-4 et 2008-14-5

Ottawa, le 13 janvier 2009

Avis de consultation et d'audience

26 janvier 2009

Orillia (Ontario)

L'article 13 est retiré de cette audience publique

Suite aux avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-14 du 13 novembre 2008, 2008-14-1 du 27 novembre 2008, 2008-14-2 du 4 décembre 2008, 2008-14-3 du 11 décembre 2008, 2008-14-4 du 16 décembre 2008 et 2008-14-5 du 9 janvier 2009, le Conseil annonce ce qui suit :

À la demande de la requérante, l'article suivant est retiré de cette audience publique. Le Conseil a fermé le dossier de cette demande.

Article 13

Bracebridge/Gravenhurst (Ontario)

N° de demande 2008-0945-2

Demande présentée par **Larche Communications Inc.** en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Bracebridge (Ontario).

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.